

## 1. Titre

Intitulé	Appariement entre la base des étrangers en France (Agdref) et les bases de formation et de diplomation des étudiants
----------	--

## 2. Objectif des traitements

Nature des travaux	Etude ponctuelle
Objectifs et finalités	<p>La base des étrangers en France (dite base Agdref) contient les informations sur la situation administrative des étrangers, depuis leur première demande de titre de séjour. Elle contient ainsi au niveau individuel, la trace de toutes les demandes effectuées relativement à l'admission au séjour : motif de la demande, type de titre, date de validité ... La base comporte également les traits d'identité (nom, prénoms, date et lieu de naissance, nationalité ...).</p> <p>L'historique de la base Agdref a permis d'établir un changement dans la composition de la population détentrice d'un titre de séjour étudiant (en termes de nationalités des étudiants, d'âge et de féminisation) ainsi qu'une augmentation de la durée de présence sur le territoire, sans que les données dont nous disposons ne permettent d'avancer une explication.</p> <p>Une des hypothèses est que la politique d'attractivité des étudiants mise en œuvre par les autorités et relayée par Campus France conduise à ce que les étudiants étrangers arrivent plus tôt que par le passé dans leur cursus d'études. Une autre hypothèse est que les étudiants étrangers ont un parcours d'études plus chaotique (redoublement, réorientations...), à la fois pour des raisons économiques (nécessité de cumuler un petit boulot et les études) mais aussi pour des raisons de niveau notamment de langue. Enfin, Elipa 2 a mis en évidence que de nombreux primo-arrivants admis au séjour pour d'autres motifs qu'étudiants poursuivent leurs études, en particulier les réfugiés. Ces reprises d'études s'accompagnent d'un maintien durable sur le territoire et d'une insertion en emploi. Une hypothèse est ainsi que l'accès à l'enseignement supérieur constitue un préalable à l'intégration économique pour ces publics hors motifs étudiants. L'appariement entre la base administrative Agdref et celles sur les inscriptions et la diplomation (opérées par le SIES, SSM enseignement supérieur) nous permettront de confirmer ou d'infirmer ces hypothèses.</p>

Apport au regard des productions existantes	<p>Ce projet est nouveau. Il apporte une valeur ajoutée dans la mesure de l'insertion de la population étrangère en France, afin d'évaluer l'impact des politiques publiques mises en place sur l'accueil des immigrés et notamment des étudiants.</p> <p>Ce projet s'inscrit dans le cadre de référence pour les appariements adopté lors du Bureau du Cnis le 4 juin 2025. Il entre dans la catégorie des projets spécifiques par son ampleur (la population étrangère en France représente plus de 10% de la population totale) mais aussi par la nature des variables concernées (nationalité des étrangers, situation régulière en France...).</p>
---	---

### 3. Données utilisées

Source	Base Inscription des étudiants Base diplômation des étudiants
Service producteur	SSM enseignement supérieur – Sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques
Données mobilisées	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Données socio-démographiques des étudiants</li> <li>• Données sur le cursus d'inscription (niveau, filière, établissement de scolarité...)</li> <li>• Données sur le diplôme obtenu</li> <li>• Lieu de résidence et lieu d'études</li> </ul>

Source	Base des étrangers en France (Agdref)
Service producteur	SSM Immigration – Département des statistiques, des études et de la diffusion (à la Direction générale des étrangers en France)
Données mobilisées	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Données démographiques de la population étrangère (date et pays de naissance, nationalité, sexe)</li> <li>• Dernier lieu de résidence déclaré</li> <li>• Données administratives (motif du titre de séjour, validité du titre de séjour, type de document de séjour,...)</li> </ul>

Champ	France
Champ statistique	<p>Le champ correspond à la combinaison des bases de données :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Les étudiants enregistrés en situation régulière au cours de l'année (détenteurs d'un titre de séjour valide)</li> <li>2. les étudiants inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur (niveau, filière, type d'établissement...)</li> <li>3. la réussite au diplôme</li> </ol>
Méthodologie de l'appariement	<p>Appariement direct à partir des CSNS.</p> <p>En cas d'échec de l'appariement direct, utilisation d'un modèle probabiliste pour compléter l'appariement</p>

## 4. Diffusion et résultats

Types	Résultats statistiques sous forme d'études
Date prévue	A partir de 2027
Commentaire	Le DSED produira des études sur les parcours des étudiants dès 2027. Il produira également des études dans le cadre de la valorisation de l'enquête Elipa3 qui se déroulera entre 2027 et 2030.